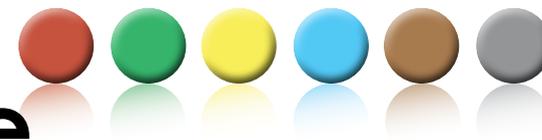




Je jette dans le bac jaune...



Plastique : uniquement les bouteilles et les flacons !

Les bouchons peuvent être jetés avec les bouteilles ou remis à des associations



Le plastique, c'est pas automatique !

Exceptions - ne pas jeter dans le bac jaune : les bouteilles d'huile de moteur et de produits dangereux (ces emballages doivent être déposés séparément en déchetteries)

Ne pas jeter dans le bac jaune :



Papiers et cartons

Plier les emballages et retirer les films plastique



Brique alimentaire, carton d'emballage, baril de lessive, boîte à oeuf ou à fromage en carton, annuaire, livre, prospectus, magazine, enveloppe à fenêtre, papier kraft, etc.

Ne pas jeter dans le bac jaune :



Emballages métalliques

Bien vider mais ne pas rincer !



boîte de conserve, papier/canette/barquette/ bouteilles en aluminium, boîte/bouchon/capsule en métal, petits emballages en aluminium, blister de médicament, capsule «Nespresso», etc.

Ne pas jeter dans le bac jaune :



Je jette dans le conteneur à verre...



Sans capsule, bouchon ou couvercle

Bocaux en verre

Bouteilles en verre

Ne pas jeter dans le conteneur à verre :



Vaisselle, porcelaine, pyrex, vitre, ampoule, miroir, poterie, faïence, etc.

Déchets médicaux piquants :

Les seringues et autres déchets médicaux coupants ou tranchants doivent être éliminés par le professionnel effectuant les soins médicaux (infirmier, médecin...). En cas d'auto-traitement, merci de rapporter vos seringues dans les boîtes prévues à cet effet à la pharmacie de Dingsheim, Ittenheim, Truchtersheim ou Willgottheim.

Rappel :

Le fait d'abandonner ou de jeter dans un lieu public ou privé des ordures, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, constitue une infraction de 2^{ème} classe passible d'une amende pouvant aller de 150 à 1 500 euros. Si vous constatez un dépôt sauvage, contactez les services de la gendarmerie.



Trier, recycler, préserver



Consignes déchetteries

Doivent être déposés en déchetteries :



Déchets verts



Mobilier



Encombrants



Métaux et ferraille



Electro-ménager



Bois



Produits dangereux



Piles et batteries



Huiles



Gravats et plâtre

Interdits en déchetteries :



pneus, médicaments, matériel médical, produits explosifs, terre, bâches, etc. : doivent être rapportés chez le revendeur.
Litière, plastique, ordures ménagères, etc. : doivent être jetés dans la poubelle résiduelle.

Les ordures ménagères sont strictement interdites en déchetteries.

La benne « encombrants » n'accepte que les objets volumineux d'origine ménagère qui ne contiennent pas de fer. Les ordures ménagères (dont les emballages en plastique hors bouteilles et flacons) ne peuvent être jetés **que** dans la poubelle réservée aux déchets non recyclables.

Toute infraction entraînera des sanctions.

Une question ?

03 88 69 76 29

nosdechets@kochersberg.fr

**Communauté de Communes
du Kochersberg et de l'Ackerland**

Maison des services du Kochersberg
32 rue des Romains - 67370 TRUCHTERSHEIM

lundi - mercredi - vendredi : 9h - 12h & 14h - 17h
mardi : 9h - 12h & 14h - 19h
jeudi : 13h - 17h
samedi : 8h30 - 11h30

Toute l'information sur www.kochersberg.fr

